

COMMENT EXPERIMENTER AUTOUR DES PAYSAGES ET DU CLIMAT ?

*Présentation d'actions conduites
dans les Parcs naturels régionaux*

R E N C O N T R E S



MARDI 7 JUNI 2011 - 9h30 / 17h00

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale (Datar)

Salle Olivier Guichard

©Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges ; Oise-Pays de France ;
Luberon ; Loire-Anjou-Touraine ; Vexin français ; Livradois-Forez ;
Scénario extrait de Clermont au loin, chroniques périurbaines.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

LIVRET DU PARTICIPANT



Les 46 Parc naturels régionaux



Les 46 Parc naturels régionaux représentant près de **4000** communes, **21 Régions** et **69 départements**, **3 millions** d'habitants, **13%** du territoire



Dans le cadre du 1er Appel à projet lancé par le Ministère de l'Écologie lors des 40 ans des Parcs, trois thèmes avaient été proposés aux Parcs naturels régionaux : la biodiversité, le climat et le paysage. La restitution nationale de l'appel à projets sur le thème de la trame écologique a eu lieu en juin 2010.

Il vous est proposé cette année, la restitution nationale des deux autres volets de l'appel à projets « plans climat et qualité des paysages périurbains ».

Ce temps d'échange animé par Denis Cheissoux permettra d'étudier minutieusement les expérimentations conduites dans les territoires et de mettre en lumière leur reproductibilité. Cette manifestation s'adresse aux élus des territoires, ainsi qu'aux techniciens en charge des problématiques suivantes : énergie, urbanisme, climat, architecture, planification, culture, paysage, développement économique ...

Jean-Louis JOSEPH
Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux
de France



Roger GARDES
Président de la commission
aménagement du territoire
de la Fédération des
Parcs naturels régionaux
de France




Sommaire

ATELIER GOUVERNANCE p 6

**ENTREES DE PARC ET ENTREES DE VILLE,
EXPERIMENTER POUR DES PAYSAGES PARTAGES**

Parc naturel régional de Brière

Michaël RIPOCHE, paysagiste, chef de l'agence VU D'ICI

p 6

POUR UN SCHEMA DE COHERENCE CLIMAT

Parc naturel régional du Morvan

Daniel SAUGET, président du groupe de travail « énergies »

p 9

**ENDIGUER LA PERIURBANISATION LE LONG DE L'AXE LOIRE :
PARTAGER DES ENJEUX DE L'URBANISME DURABLE**

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Michaël MATTEI, chargé de mission urbanisme

p 12

ATELIER ACTIONS OPERATIONNELLES p 16

LANCEMENT D'UNE AGENCE DE MOBILITE DANS LE PARC DU PILAT

Parc naturel régional du Pilat

Rachel VORON, chargée de mission mobilité

Anne de BEAUMONT, élue déléguée du Parc

p 16

**VERS UN URBANISME DE QUALITE : L'ESPACE RURAL
ET PERIURBAIN**

Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais

Nathalie MANDARON, chef de Projet « Vers un urbanisme de qualité »

Gérard DEVIENE, Maire de Wavrans sur l'Aa

p 19

**REHABILITATION DE BÂTIMENTS RURAUX EN LOGEMENTS
LOCATIFS A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET HAUTE
QUALITE ENVIRONNEMENTALE**

Parc naturel régional du Vexin français

Patrick GAUTIER, responsable du pôle aménagement

p 21

CLIMAT, ENERGIE ET TERRITOIRES

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Anne KLEINDIENST, responsable du pôle aménagement de l'espace

p 24



**OPERATION CLIMAT, ENERGIE ET TERRITOIRES
EXPERIMENTATION METHODOLOGIQUE MAITRISE DE L'ENERGIE
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES ENTREPRISES**

Parc naturel régional du Haut-Jura

Guillaume GARDETTE, chargé de mission énergie climat

p 26

**PROJECTION DU FILM UN MONDE POUR SOI
PRESENTATION DE SEQUENCES COMPLEMENTAIRES**

**Produit par le Parc naturel régional du Morvan
et la Fédération des Parcs**

Nicolas SANAA, chargé de mission aménagement du territoire et culture,
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Olivier THIEBAUT, chargé de mission paysage et urbanisme,
Parc naturel régional du Morvan

p 28

ATELIER ACTIONS DIAGNOSTIC

p 31

LES VOLONTAIRES POUR LE CLIMAT DANS LES VOSGES DU NORD

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Valérie MEYER, chargée de mission médiation des patrimoines naturels et culturels

p 31

VISION PARTAGEE ENTRE DEUX PARCS ET LE GRAND CLERMONT

**Parc naturel régionaux des Volcans d'Auvergne
et Livradois-Forez**

Roger GARDES, Président de la commission aménagement du territoire
de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Sabrina GILET, chargée de mission « paysages périurbains »

p 34

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
AGIR VITE POUR EVITER L'IRREPARABLE ...**

Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Laurent TRIJOLET, directeur général des services
Mathieu DELCAMP

p 37

**RECONQUETE PAYSAGERE DE LA BOUCLE D'ANNEVILLE AMBOURVILLE
D'ANNEVILLE AMBOURVILLE**

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Christelle STEINER, responsable de la mission biodiversité
Aurélié DUFILS, chargée de mission paysage

p 41





ENTREES DE PARC ET ENTREES DE VILLE, EXPERIMENTER POUR DES PAYSAGES PARTAGES

Parc naturel régional de Brière

INTERVENANT : Michaël RIPOCHE, paysagiste, chef de l'agence de VU D'ICI



Contexte :

Le Parc naturel régional de Brière a été retenu en septembre 2008, par le comité de sélection du Ministère sur la thématique : « La qualité des paysages périurbains, avec une attention particulière à la reconquête d'espaces dégradés ».

La frange sud du Parc avait déjà été identifiée comme « espace dégradé ou à risques » dans la charte du Parc 2001-2013, et celle-ci indiquait que cette partie du territoire devrait faire l'objet d'une étude paysagère d'ensemble.

Ainsi l'étude proposée consiste en un diagnostic paysager et fonctionnel de la frange sud du territoire du Parc conduisant à la proposition d'une stratégie globale d'action en faveur de l'amélioration paysagère et fonctionnelle de l'axe et de ses abords.

Méthode et résultats :

Cette étude se distingue particulièrement par son objet qui concerne essentiellement des problématiques de franges et par l'ambition de mettre en place des techniques d'animation participative qui se traduit notamment par :

- Un séminaire de démarrage pour faire ressortir la représentation du paysage (technique du métaplan comme base de discussion).
- Un travail de terrain couplé à une sortie commune de lecture partagée du paysage (cartographie croisée, atouts faiblesses).
- Un travail interne avec comité technique et comité de pilotage pour valider les avancées de l'étude.
- Un travail d'approfondissement thématique sous forme de 4 ateliers dans 4 communes de la frange sud du Parc.
- Une synthèse du travail issu des ateliers pour définir, avec le comité de pilotage, les orientations paysagères déclinables en actions sur le territoire.

Le croisement de cette approche spécifique et l'expertise mise en œuvre par le bureau d'étude a permis de révéler les éléments fondateurs de l'identité du territoire à savoir :

- Une topographie fine et la présence de l'eau qui conditionne la structuration des paysages : les terres basses inondables, les îles, les plateaux avec des franges de coteau souvent marquées.
- Des configurations naturelles ou agricoles variées qui composent des paysages à la végétation contrastée.
- Des noyaux urbains compacts qui se sont progressivement dilatés rendant confuse la lecture du paysage avec une banalisation des paysages urbains (zones d'activités, tissus pavillonnaires).

L'étude fine des dynamiques des paysages a permis quant à elle, dans un second temps de révéler une consommation croissante de l'espace sur le secteur de la frange sud qui s'appuie sur trois temps forts d'évolution :

- Une structuration initiale du territoire qui s'appuie sur les lignes de force du paysage avec une relation étroite entre l'espace agro-naturel et l'espace construit.
- Au début du siècle, des développements qui sous-tendent un nouveau rapport au territoire marqué par son industrialisation, le développement des infrastructures et l'attractivité balnéaire émergente.
- A la fin du XXème siècle une amplification des phénomènes de pression urbaine qui se traduit par un emballement des dynamiques urbaines qui isole définitivement le plateau et les marais de l'estuaire.

Au regard du diagnostic paysager et des tendances lisibles d'évolution, les problématiques qui se posent sur le territoire de la frange sud du Parc naturel régional de Brière sont :

- Une voie qui n'est pas une limite des paysages du Parc naturel régional de Brière mais qui est bien positionnée pour être leur faire-valoir. L'objectif est donc de valoriser mieux cet itinéraire notamment dans les perspectives qu'il offre et la lecture de la diversité est/ouest qu'il propose.
- Des contrastes (ensembles bâtis et surfaces agro-naturelles) qui font l'identité de ce Parc. Une des problématiques majeures qui se pose est donc de limiter la diffusion d'éléments isolés (bâti, publicité, voies) qui en perturbe la lecture.



© Parc naturel de Brière

ATELIER GOUVERNANCE

- Une mise en lecture de l'eau, de la végétation spécifique et des marais, pas évidente (problématiques d'accueil et de marquage de portes).
- Une banalisation progressive de cette frange sud qui perturbe la lecture des éléments identifiants du Parc.
- Un enjeu plus général est d'intégrer la qualité de cette frange sud du Parc dans les évolutions et les ambitions territoriales et de la comprendre non pas comme une limite paysagère mais bien comme un élément de continuité.

Le travail en ateliers a permis de révéler quatre grands axes de travail débouchant sur des orientations stratégiques en matière de paysage :

- Orientation 1 : Remettre en lecture les paysages depuis la 4 voies.
- Orientation 2 : Définir et qualifier les franges urbaines et la place de l'urbanisation dans le paysage.
- Orientation 3 : Pérenniser la matrice paysagère agro-naturelle.
- Orientation 4 : Privilégier la qualité des processus de réflexion pour mieux aménager le territoire.

L'ensemble des actions proposées dans le cadre de cette étude fait l'objet d'un recensement et d'une localisation sur plan pour la frange sud du Parc. Cet outil transposé dans le SIG du Parc naturel régional de Brière permet non seulement de localiser les problématiques paysagères mais aussi de constituer la base d'un outil de suivi des actions : cet état 0 permet de fournir un bon indicateur de base pour la mise en œuvre des actions ponctuelles ou qui concernent des linéaires.



Conclusion :

Il ressort de ces différents modes d'appréhension et de conduite de projet un partage plus efficace d'expériences ou de points de vue et ce, de manière très constructive. Cela a permis par ailleurs de ressortir une dimension beaucoup plus stratégique des orientations définies pour l'évolution des paysages sur cette frange sud du Parc naturel régional.

A ce titre, la mobilisation de ces outils fait ressortir également la nécessité de privilégier la qualité des processus de conduite de projets au moins autant que leur conception technique.

Contact au Parc de Brière :
Sandrine Babonneau

Courriel : s.babonneau@parc-naturel-briere.fr



POUR UN SCHEMA DE COHERENCE CLIMAT

Parc naturel régional du Morvan

INTERVENANT : Daniel SAUGET, président du groupe de travail « énergies »

Le Parc naturel régional du Morvan a initié un Schéma de Cohérence Climat (SCOC) à l'échelle des 4 Pays situés sur son territoire au cœur de la région Bourgogne. Il s'agit de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, de définir des enjeux et un cadre stratégique d'actions prioritaires pour ce territoire de **179 306 habitants répartis sur 492 communes organisées en 31 communautés de communes**.

Une gouvernance locale regroupant le Parc, les 4 Pays, les 4 conseils généraux, les 3 chambres consulaires, le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME, l'Etat et Alterre Bourgogne a été mise en place.

Quelques chiffres du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- 24% élevage.
- 17% culture.
- 16% activités économiques non agricoles.
- 15% transport.
- 9% habitat.
- 2% déchets.
- et 18% émissions indirectes.

Une réflexion sur l'adaptation et la vulnérabilité du territoire

4 ateliers ont été organisés sur les thèmes de l'Agriculture, de la Forêt, du Tourisme et de la Vie quotidienne pour réaliser un travail de prospective avec les élus, les acteurs socio professionnels. Ces ateliers ont permis d'identifier les conséquences du changement climatique sur les pratiques et les comportements.



© Parc naturel du Morvan

Les 11 priorités pour l'action :

- Conserver un système d'élevage extensif respectueux de l'environnement.
- Développer une filière de proximité d'engraissement des bovins, et la complémentarité entre les systèmes d'élevage en Morvan et les systèmes de culture des plaines péri-morvandelles.
- Réduire l'utilisation des engrais minéraux et développer la culture des légumineuses.
- Développer une gestion des peuplements (choix des essences, pratiques sylvicoles...) qui diminue leur vulnérabilité aux aléas et préserve les capacités de stockage de carbone.
- Développer l'utilisation du bois dans la construction, notamment dans les bâtiments d'activités - agricoles, industriels, touristiques et tertiaires.
- Développer l'efficacité thermique des bâtiments existants (privés et publics) et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques dans les logiques d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.
- Développer les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle et réduire son impact environnemental et financier.
- Encourager des modes de consommation moins émetteurs de gaz à effet de serre, pour les particuliers comme pour les collectivités et l'ensemble des acteurs économiques.
- Préserver les milieux qui contribuent à réguler le cycle de l'eau et à en conserver la qualité de fonctionnement.
- Rationaliser et optimiser les consommations d'eau.



L'identification et la valorisation des actions climato compatibles déjà en place

Pour chacune des priorités d'action, l'articulation entre les différentes politiques territoriales a été identifiée : réalisation d'un tableau regroupant les actions des différents contrats de Pays, de la charte forestière du Parc, du programme LEADER, des contrats territoriaux pour la gestion de l'eau...

Le dernier Comité de pilotage du 3 mai 2011 a permis de vérifier l'engagement des Pays et du Parc quant à la suite à donner à ce premier travail. Il s'agit d'identifier, d'impulser et de mettre en œuvre, de manière partenariale, un noyau d'opérations nouvelles s'inscrivant dans le cadre stratégique du Schéma de Cohérence Climat. Pour cela, les partenaires financiers sont prêts à doter le Parc, coordinateur de la démarche, de moyens d'ingénierie et d'animation.

Contact au Parc du Morvan :
Emmanuel Clerc

Courriel : emmanuel.clerc@parcdumorvan.org





ENDIGUER LA PERIURBANISATION LE LONG DE L'AXE LOIRE : PARTAGER LES ENJEUX DE L'URBANISME DURABLE

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

INTERVENANT : Michel MATTEI, chargé de mission urbanisme



Objectifs de l'action :

- Respecter la qualité des paysages ruraux identitaires qui font la valeur culturelle et économique du Val de Loire.
- Aider à la mise en œuvre de Plans Locaux d'Urbanisme déclinant les critères de développement durable tels que décrits dans la nouvelle charte du Parc.
- Rassembler les techniciens et élus du territoire en charge de l'aménagement et de la planification autour d'une culture commune de l'urbanisme durable et mutualiser les compétences techniques locales pour assurer un relais coordonné d'informations autour d'une culture commune de l'urbanisme durable et mutualiser les compétences techniques locales pour assurer un relais coordonné d'informations.

Partenaires de l'action :

CAUE 49, Syndicats Mixtes de SCOT, Agences d'urbanisme de Tours et Angers, Agence d'Aide aux Collectivités d'Indre-et-Loire, DDT 37 et 49, SDAP 37 et 49, Chambres d'Agriculture 37 et 49, Communautés de communes, villes de Saumur et Chinon ; tous réunis dans un comité de pilotage présidé par Claude MAINGUY, Vice-Président du Parc naturel régional.

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Maîtrise d'œuvre :

Groupement d'étude : mandataire principal : Médiation & Environnement + SETUR et Georges EMBLANC (consultant développement durable).

Plan de financement :

Fonctionnement : 70 000 €

Ministère de l'écologie	68 000,00 €
Pnr Loire-Anjou-Touraine	2 000,00 €

Investissement: 24 200 €

Ministère de l'écologie	12 000,00 €
Région Centre	4 295,00 €
Région Pays de la Loire	4 295,00 €
Pnr Loire-Anjou-Touraine	3 610,00 €

Descriptif :

Ce projet consistait à élaborer un ensemble de moyens d'intervention pour aider les communes qui souhaitent s'engager dans la réalisation d'un PLU en application des nouvelles recommandations de la charte du Parc et dans une logique de cohérence interrégionale.

La méthode proposée par le groupement d'étude retenu diffère du cahier des charges initial. Ils ont voulu mettre en œuvre une démarche partagée avec les acteurs cible du projet, à savoir les communes. Ainsi, l'étude s'est déroulée en trois phases :

1. Pédagogie au développement durable appliqué à l'urbanisme et identification partagée des freins à sa prise en compte dans les PLUs. 6 réunions rassemblant environ 140 personnes pour une quarantaine de communes et EPCI (ainsi que les DDT) se sont exprimées lors d'ateliers animés par Georges EMBLANC, consultant pour le WWF sur l'éducation à l'environnement.

2. Deux communes en cours de réalisation de leur PADD se sont prêtées à l'exercice délicat de réflexion sur leur travail au travers d'une grille d'analyse établie en partie à partir des résultats de la phase 1. Trois ateliers ont été animés par Patrick PERON (de SETUR) et Philippe PAPIN (de Médiation & Environnement) afin de déterminer les points clés à développer dans la réalisation du PLU. Le dialogue avec les élus et le bureau d'étude ont permis de cerner les contours des outils à développer dans la phase 3.

3. Après une phase de rédaction et de validation des outils méthodologiques organisés sous forme de présentations informatiques (dénommés modules et au nombre de 11), deux autres communes ont été choisies afin de les tester dès le lancement de leur étude de PLU. Une réunion de présentation avec le conseil municipal et le bureau d'étude choisi a permis de recueillir les premières impressions. Une seconde réunion, quelques mois après, montre que le volume des informations et leur relative complexité nécessite de s'impliquer dans l'animation du PLU avant même la commande pour introduire dans le cahier des charges des éléments qui doivent par la suite être repris par les bureaux d'étude.

Ces modules s'adressent principalement aux différents conseillers (CAUE, SCOT, DDT, Parc naturel régional) et bureaux d'étude qui travaillent pour les communes et EPCI. Ils pourront confectionner des présentations sur mesure pour aborder ces sujets avec les élus selon les contextes locaux. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste de solutions dans lesquelles piocher : il faut les découvrir en commençant par celui qui présente la méthode générale d'élaboration d'un PLU. Trois catégories de modules sont ensuite proposés :

1. Les argumentaires pour partager les enjeux du développement durable (module 1 à 4).
2. Les sujets incontournables à traiter comme la concertation ou le foncier ainsi que l'importance de la commande (5 à 7).
3. La déclinaison de la démarche à différents moments clés d'élaboration du PLU en illustrant au travers de trois sujets : les déplacements, le paysage et la consommation de l'espace.

L'organisation d'un réseau local d'échange et de partage d'information permettant d'apporter une même information par le biais de différents interlocuteurs est en cours de constitution. C'est un travail de longue haleine qui a commencé avec la constitution du comité de pilotage de l'étude. A moyen terme, il permettra de rationaliser le discours de l'urbanisme durable auprès des communes.

Une interface internet a été spécifiquement développée et est administrée par le Parc naturel régional. Cela permet de mettre à disposition facilement l'information auprès du grand nombre de partenaires. Conçu pour pouvoir travailler de façon collaborative (avec des identifiants et des mots de passe), cet "extranet" n'a cependant pas rencontré le succès escompté : les réactions aux modules mis en ligne ont été recueillies par courriel ou courrier alors que des blocs de commentaires avaient été prévus à cet effet.

Devant ce peu d'entrain pour les nouvelles technologies, la deuxième phase d'investissement qui avait été prévue initialement pour développer un module de carto-web (objectif repris depuis au niveau régional) a été réorienté vers le développement d'un outil envisagé au début : la malle pédagogique. Une commande spécifique a été passée auprès d'une entreprise spécialisée dans la scénographie pour concevoir un outil d'animation permettant de travailler sous forme de maquettes sur les orientations spécifiques d'aménagement. Il s'agit en effet d'une phase cruciale pour laquelle il n'y a pas encore de doctrine clairement établie."

Avancement :

La phase d'étude et de rédaction des modules d'information, de méthode et d'astuces pour faire des PLUs plus durables est terminée depuis décembre. L'évolution législative et les retours d'expérience nécessitent cependant une mise à jour régulière de ces informations.

Le moyen de diffusion est opérationnel : le site d'urbanisme durable du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (encore à une adresse provisoire en attendant la redéfinition du site général du Parc) doit maintenant vivre et être approprié par les partenaires et les communes.

Il reste à terminer la phase d'investissement qui a été retardée du fait même de la méthode finalement retenue avec le groupement d'étude.

Édition ou animation liée à l'action :

Site internet dédié au travail collaboratif : <http://urbalat.alkante.com>

Co-organisation d'une réunion du réseau "urbanisme et paysage" de la Fédération des Parcs à Doué la Fontaine en septembre 2009.

Animations spécifiques auprès de communes se lançant dans la réalisation d'un PLU : dès réception de la délibération, le Parc, avec le SCOT du Saumurois

s'il est concerné, propose une animation spécialement destinée à la formulation des objectifs "a priori" pour envisager le territoire souhaité tel que préconisé dans l'étude. Cela permet de débattre et d'exprimer d'éventuelles contradictions dès la rédaction du cahier des charges afin que les bureaux d'études cernent mieux la commande et adaptent leur offre.

Publication prévue :

un cahier techniques sera prochainement édité afin de renforcer la communication autour des outils pédagogiques et méthodologiques qui ont été délaissés.

Bilan :

Cette étude a permis de mobiliser de nombreux acteurs de l'aménagement et de les faire s'exprimer sur leurs difficultés à se saisir de la notion de développement durable appliqué à l'urbanisme et aux paysages.

Les outils apportés sont nombreux. Ils ne sont pas encore évaluables car ils peuvent être mobilisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. Au Parc de s'assurer de leur suivi dans les deux communes test et de leur promotion ailleurs. Le travail d'animation est conséquent et ne peut être assuré qu'en coopération entre partenaires institutionnels. Les bureaux d'études doivent également s'impliquer dans l'évolution méthodologique prônée par ce travail.

Cette étude nécessite cependant une plus grande vulgarisation qui doit être utilisée pour développer d'autres outils d'accompagnements plus pratiques, nécessitant une moindre grande immersion dans la masse de travail fournie. Un premier travail est engagé avec la maquette, d'autres devront suivre.

La question de l'accompagnement financier a également été posée à de nombreuses reprises. Entre la "grenellisation" des PLUs et l'application des conseils prodigués dans les dix modules, le surcoût engendré effraye les communes dont les ressources baissent.

Enfin, au cours des différentes phases, les communes, surtout les plus petites et en périphérie des bassins de vie, ont exprimées leurs interrogations quant à leur avenir. C'était flagrant lorsqu'on abordait la question de l'étalement urbain et des transports qui seraient remis en question par les évolutions réglementaires et le renchérissement énergétique. C'est pourquoi le Parc naturel régional et l'université de Tours mettre en place un programme de recherche autour de l'évolution de la mobilité en milieu rural et de son impact sur l'aménagement de ces territoires.



Contact au Parc Loire-Anjou-Touraine :
Michel Mattei
 Courriel : m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr



LANCEMENT D'UNE AGENCE DE MOBILITE DANS LE PARC DU PILAT

Parc naturel régional du Pilat

INTERVENANTE : Rachel VORON, chargée de mission mobilité
Anne de BEAUMONT, élue déléguée du Parc

Maison de la Mobilité du Pilat. Un partenariat pour changer les comportements et garantir une mobilité pour tous.

Agir en faveur de mobilité durable s'inscrit dans une intervention visant à améliorer la viabilité de nos territoires, et leur cadre de vie et de la qualité de vie de la population.

Les transports émettent 26 % des GES (Gaz à effet de Serre), et constituent le premier secteur impactant devant l'agriculture (21 %). Les transports individuels sont responsables de plus de la moitié de ces émissions. Alors que la possession d'une voiture est devenue un critère d'embauche et une condition pour la vie sociale et l'accès aux services dans les milieux ruraux, le budget alloué à la voiture est, dans le Pilat, près de deux fois supérieur à la moyenne nationale (30% au Pilat contre 17% pour la France, Diagnostic 2007 d'Altermodal). Aussi une partie de la population cumule à un isolement géographique, un manque d'accès à la mobilité (personnes âgées, jeunes précaires...). L'accès à la mobilité constitue donc aussi un véritable enjeu environnemental et social.

MOPI Agence Locale de Mobilité du Pilat :

L'Agence Locale de Mobilité MOPI, qui n'a pas d'existence juridique propre, mais est issue du partenariat Parc du Pilat/association Pilattitude, se veut être un outil de management de la mobilité au service du changement modal en renforçant l'accès à la mobilité pour tous. MOPI permet de coordonner et de mutualiser les moyens (humains, techniques, financiers) mis en place pour mener des actions sur le territoire, à partir d'un lieu physique d'accueil et d'une équipe de conseillers en mobilité.

MOPI agit de manière transversale selon les principes de la participation collective aux diagnostics, au partage des connaissances et à l'organisation de l'activité. Rendre l'ensemble des citoyens, comme les enfants, les publics fragilisés, les élus et techniciens, acteurs de leur propre mobilité et de l'évolution des pratiques sur le territoire est indispensable pour les impliquer dans la transformation des comportements. Acteur central pour la coordination et l'accès à l'information sur la mobilité alternative dans le Pilat, MOPI s'implique dans une démarche touchant aux enjeux énergétiques, sociaux et économiques du territoire.

Grâce au partenariat entre l'association Pilattitude et le Parc naturel régional du Pilat, MOPI a développé une offre de services et des activités diversifiées auprès de la population et des acteurs du Pilat. Cette initiative commune d'une association d'habitants et du Syndicat Mixte, permet à la Maison de la Mobilité de disposer de relais importants dans la population comme dans les institutions, en vue d'encourager des pratiques nouvelles de mobilité.

Ainsi MOPI accède à l'ingénierie du Parc, à la transversalité de ses techniciens et à sa reconnaissance institutionnelle, véritables supports à ses initiatives. Ceux-ci viennent compléter les compétences d'un réseau de citoyens, via Pilattitude, incontestables "experts du vécu", force de proposition et d'initiative au service du développement local comme lors du Forum Social du Pilat (2005, 2006, 2007) qui précéda la création de l'association Pilattitude.

Lieu d'interface entre le citoyen et sa collectivité, l'initiative MOPI a permis l'embauche d'un premier salarié dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'écologie en 2009. Les missions de MOPI pourront se poursuivre par un financement de la Région Rhône-Alpes, de l'Union Européenne et par des conventions spécifiques avec ADEME et le Conseil Général du 42 de 2010 jusqu'à début 2012.

Quelques éléments de bilan de MOPI en 2010

Informier et sensibiliser

- Organisation d'animations grand public (17 communes, 34 animations, 250 contacts).
- Information personnalisée à la permanence hebdomadaire (52 personnes).
- Médiatisation des enjeux de la mobilité durable dans la presse (deuxième sujet concernant le Pilat dans la presse régionale en 2010 après le tourisme).
- Editions de dépliants d'information diffusés chez nos partenaires (relais d'infos, communes).
- Concours photo avec les écoles du Pilat.

Conseiller et accompagner :

- **Les Conseils en Mobilité, outil de concertation et de participation.**
Ils réunissent les partenaires autour d'une thématique pour prendre des engagements, échanger et élaborer collectivement les stratégies pour une mobilité durable. Dix COMOB ont eu lieu jusqu'à février 2011 réunissant les acteurs du Pilat, des villes portes, des AOT et les citoyens sur des thématiques diverses comme les Pédibus, l'Auto Stop Participatif, les animations pour la Semaine de la Mobilité, la mobilité et insertion, la mobilité et les Personnes âgées...
- **PDIE - PDA**, accompagnement de deux démarches ; Maison du Parc (PDA) et quatre entreprises du secteur de Marlhès. L'originalité de ces démarches tient notamment au fait qu'elles concernent des acteurs privés et publics, sur une commune et pas une zone d'activités et intégrant les salariés, mais aussi des élèves et leurs parents.
- **Pédibus**, information et soutien aux projets (2 projets en marche et 2 projets en cours).
- Editions de dépliants d'information diffusés chez nos partenaires (relais d'infos, communes).

Conseil dans les projets de **PLU, les Comités de lignes, les COCA...**



© Parc nature

ATELIER ACTIONS OPERATIONNELLES

ATELIER ACTIONS OPERATIONNELLES

Parc naturel régional du Pilat

Espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais

Parc naturel régional du Vexin français

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Parc naturel régional du Haut-Jura



Mise à disposition de services

- Covoiturage, mise en place d'un réseau de **personnes relais** (26 personnes sur 20 communes), d'une dizaine **d'aires de covoiturage**, d'un site internet (341 inscrits) et d'une aide personnalisée.
- Adaptation de la forme de covoiturage au territoire avec le projet auto-stop participatif.
- Formule transport collectif ou covoiturage et spectacle (cinémas, concerts).

Liste indicative des partenaires

Quelques partenaires de l'action : Maison pour l'emploi, Maison du Tourisme, Centres Culturels et sociaux, des clubs du troisième âge, des écoles du Pilat, des associations, les trois Communautés de Communes du Pilat et leurs communes, Saint Etienne Métropole, les cinémas du Pilat, Annonay, Conseil Général 42, Conseil Général 69, DDT 42 ...

MOPI est financée par le Ministère de l'écologie, l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et l'Union Européenne.

Perspectives d'évolution et d'amélioration

A l'issue de son Comité de Pilotage réunissant en janvier 2011 les AOT, les collectivités partenaires et les services de l'Etat, MOPI a été reconnue pour sa légitimité citoyenne et militante, mais aussi sa plus-value technique. La forte attente de ses partenaires lui permettra de travailler à l'intégration de la mobilité dans les politiques d'aménagement, et à l'amélioration des services dispensés par les AOT en qualité de maîtrise d'usage et de comité de territoire. L'embauche d'un deuxième salarié MOPI le 1 février 2011 permet d'envisager un renforcement de la mission d'accompagnement et de conseil en mobilité. 2011 sera aussi l'année de l'évaluation de MOPI afin de rendre perceptible l'impact des initiatives prises depuis deux ans et de réaliser un transfert d'expérience nécessaire après deux premières années d'expérimentation.

Contact au Parc du Pilat :

Céline Hausherr, responsable du pôle économie durable

Courriel : chausherr@parc-naturel-pilat.fr

Courriel : mopi@parc-naturel-pilat.fr



VERS UN URBANISME DE QUALITE : L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais

INTERVENANTS : Nathalie MANDARON,
chef de projet « Vers un urbanisme de qualité »
Gérard DEVIGNE, Maire de Wavrans sur l'Aa

« Vers un urbanisme de qualité » vise à expérimenter un mode d'accompagnement, par les Parcs, de projets communaux d'aménagement durable en milieu rural et périurbain. L'objectif est de démontrer par l'exemple qu'une urbanisation « autre » que l'individuel est possible. Ainsi, une réflexion sur de nouvelles formes urbaines qui prennent en compte le paysage, préservent les terres agricoles et offrent des typologies de logements variées, a été entreprise.

Le projet « Vers un urbanisme de qualité » a été porté par Espaces naturels régionaux et les Parcs du Nord-Pas de Calais. Ces institutions ont également participé à son financement au côté du Ministère de l'écologie, de l'Union européenne et des communes sélectionnées.

Une organisation à trois niveaux :

Un comité d'orientation régional, structuré autour des principales organisations régionales compétentes sur les questions d'aménagement du territoire, à savoir, les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, Scarpe-Escout, et des Caps et Marais d'Opale, le Conseil régional du Nord-Pas de Calais, le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas-de-Calais, le Caue du Nord, le Caue du Pas-de-Calais, l'ADEME, le Centre ressource du développement durable, l'EPF du Nord Pas-de-Calais, la DREAL, le CETE Nord-Picardie, les Chambres d'agriculture et les syndicats mixtes des SCOTs est mobilisé. Cette instance à vocation à permettre l'échange entre les organisations sur leurs travaux liés à la maîtrise de l'étalement urbain et à s'appuyer sur l'expérimentation pour contribuer à l'élaboration de la Directive régionale d'aménagement « maîtrise de la périurbanisation ».

Un comité de pilotage inter-parcs est animé par Espaces naturels régionaux et regroupe les directeurs des Parcs et les chargés de mission « paysage-urbanisme ». Instance de concertation entre les Parcs et ENRx, sa mission consiste à orienter le projet.

Localement, *des groupes de projets communaux* ont été réunis dans chaque ville prenant part au projet. Composés d'élus municipaux, de techniciens du Parc, de l'EPCI, de la DDTM, du Caue local, du Conseil général, et des agences d'urbanisme, ils participent à l'élaboration des esquisses puis des études d'avant-projets sommaires avec la maîtrise d'oeuvre.

ATELIER ACTIONS OPERATIONNELLES

Une démarche de projet innovante :

Après un appel à candidature lancé auprès de toutes les communes des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, le comité de pilotage inter-parcs a sélectionné six communes rurales et périurbaines sur la base de plusieurs critères (nombre d'habitants, paysages, existence ou non de documents d'urbanisme, programme et sites proposés, qualité du foncier, motivation des élus à communiquer sur le projet) afin de constituer un échantillonnage représentatif de la diversité des situations régionales.

Un jury régional, composé de la DREAL, des CAUE, du CETE, des 6 communes retenues, d'ENRX, et des Parcs naturels régionaux a sélectionné trois équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'oeuvre composées a minima d'architectes, urbanistes, paysagistes, écologues, complétées par les compétences d'économistes, ingénieur VRD, énergéticien, sociologue, hydraulicien, artiste ayant l'expérience de réalisations dans l'aménagement d'espaces publics.

Dans un premier temps, ces équipes se sont vues confier l'élaboration d'une méthode d'approche de l'urbanisme durable en milieu rural et la réalisation d'un diagnostic pour chaque commune. A cette étape les équipes étaient autorisées à dialoguer entre elles afin d'enrichir leur approche.

Ensuite, chacune a réalisé une esquisse pour chaque projet d'aménagement communal.

Les communes, sur avis du groupe de projet communal ont sélectionné une esquisse parmi les trois. L'équipe de maîtrise d'oeuvre lauréate a ensuite affiné l'étude par la réalisation d'un avant-projet.

Une démarche pédagogique :

Parallèlement à la réalisation des études et des débats soulevés au sein des conseils municipaux par les propositions des équipes de maîtrise d'oeuvre, des actions de sensibilisation à l'urbanisme et à l'architecture ont été organisées à l'attention des 6 communes lauréates. Deux voyages d'études ont été organisés, l'un en Champagne (Béthény et Tours sur Marne), l'autre aux Pays Bas (Projet Eva Lanxmeer à Culemburg) et en Belgique (Louvain). Ces rencontres ont permis de créer une dynamique de réseau et d'émulation entre les six communes.

Cette démarche pédagogique a permis d'outiller les élus sur les questions d'urbanisme durable et a facilité le portage du projet auprès des habitants, en particuliers, lors de réunions publiques de présentation des projets.

Contact à l'ENRX :
Nathalie Mandaron

Courriel : n.mandaron@enrx.fr





REHABILITATION DE BÂTIMENTS RURAUX EN LOGEMENTS LOCATIFS A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Parc naturel régional du Vexin français

INTERVENANT : Patrick GAUTIER, responsable du pôle aménagement

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie a été menée sur l'ensemble du territoire du Parc entre 2003 et 2007. Cette opération a montré la pertinence de ce type d'action sur le plan de la restauration du patrimoine et de la création de logements locatifs à loyers maîtrisés. Elle a cependant montré ses limites sur le plan de la maîtrise de l'énergie. Les travaux générés par l'opération, bien qu'ils engendraient de réelles économies, restaient très ponctuels (en majorité des remplacements de chaudières, changements de menuiseries, ou isolation) et n'étaient que rarement le fruit d'une démarche globale visant à atteindre la haute performance énergétique. C'est sur ce constat qu'en 2006 le Parc a décidé le lancement d'une nouvelle opération, qui prenait ses sources dans les expériences de l'OPAH énergie, mais qui se voulait résolument expérimentale avec des objectifs élevés en termes de performance énergétique et de qualité environnementale. L'idée maîtresse était de faire émerger un nombre restreint d'opérations, mais des opérations véritablement exemplaires qui pourraient servir de référence pour le territoire. Dans cette optique, le Parc a lancé l'appel à projets « **reconversion de bâtiments ruraux vacants en logements locatifs à très haute performance énergétique** ». Dans cette opération, il soutient des maîtres d'ouvrages publics ou privés qui veulent engager une démarche globale et expérimentale répondant à trois grands objectifs inscrits dans la Charte du Parc :

Préserver un patrimoine rural vacant en lui trouvant un nouvel usage.

Respecter le bâti traditionnel agricole en trouvant un nouvel usage à ce patrimoine en désuétude, en les reconvertissant en logements locatifs. Il s'agit de développer l'offre locative tant en taille qu'en type de loyers. Ces interventions permettront également de maîtriser l'étalement urbain, en favorisant la densification des bourgs anciens.

Retrouver une démarche bioclimatique, économe et rurale, caractéristique importante de ces constructions.

Traditionnellement, le Vexin français s'est construit en utilisant les matières premières disponibles sur place. Cette architecture « paysanne » au sens d'architecture économe de l'espace, des ressources naturelles en matériaux ou énergie, sobre et simple, assure la transmission des fondamentaux de l'identité architecturale du Vexin français. Cette

ATELIER ACTIONS OPERATIONNELLES

de l'identité architecturale du Vexin français. Cette approche bioclimatique et économe de production de l'habitat doit être préservée et doit devenir le fil conducteur de toute nouvelle opération de réhabilitation architecturale et énergétique du patrimoine bâti.

Recourir à des énergies renouvelables et à des technologies nouvelles de maîtrise de l'énergie.

La mise en œuvre de technologies en complément d'une conception bioclimatique pourra être nécessaire pour atteindre un niveau d'exigence maximal. L'objectif principal de cette appel à projets est d'expérimenter une démarche la plus exhaustive possible. Il s'agit de pousser la réflexion au-delà des réglementations thermiques actuelles, pour voir si les standards « bâtiment basse consommation » ou « à énergie positive » peuvent être atteints avec des opérations de reconversion d'un bâti ancien et sous quelles conditions de faisabilité et de reproductibilité.

Un groupement d'experts, assistant à maîtrise d'ouvrage, spécialisé dans les problématiques de l'appel à projets, a été sélectionné pour assurer une coordination technique avec les maîtres d'ouvrages lauréats, leurs architectes et leurs bureaux d'études. Ce suivi technique intervient depuis les premières phases de conception jusqu'au suivi du chantier et préparera le suivi des consommations durant au moins deux à trois années d'occupation. Il est chargé de réaliser tous les bilans nécessaires à chaque étape importante, bilans permettant d'évaluer l'opération pour en tirer tous les enseignements utiles en termes de reproductibilité.

Un soutien financier du Parc (qui pourra atteindre un montant maximum de 500€/m² SH avec un plafond à 25 000€ par logement) permet la prise en charge des coûts liés à l'expérimentation, dont les études complémentaires de maîtrise d'œuvre et de bureaux d'études, ainsi que les investissements supplémentaires en phase travaux.

Dans cet appel à projets, l'ambition du Parc est de faire émerger et de soutenir des projets exemplaires et démonstratifs. Cette démarche permet de réaliser un état de l'art. Elle démontre la capacité des entreprises à répondre à ce type de problématique et d'évaluer le coût de ces opérations et les modalités de leurs reproductibilités. Enfin, il s'agit de communiquer les résultats de cette opération vers un public le plus varié possible, profiter de l'expérience de cet appel à projets pour sensibiliser ces publics et engager une dynamique globale de maîtrise des énergies.



Cette opération est soutenue par un grand nombre de partenaires institutionnels et techniques afin de transférer les expériences, les bilans et les savoir-faire acquis lors de ce projet dans un champ le plus large possible. La Région Ile-de-France, les Conseils généraux du Val d'Oise et des Yvelines, le Ministère de l'écologie, les Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement des deux départements, l'ADEME, la Caisse des dépôts et des Consignations, la CAPEB, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, des associations et l'université de Cergy-Pontoise notamment, sont autant d'acteurs et de relais sur le territoire pour diffuser les bilans de l'opération et préparer des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de communication autour de ce projet.



Contact au Parc du Vexin français :
Philippe Bodo
Courriel : p.bodo@pnr-vexin-francais.fr



CLIMAT, ENERGIE ET TERRITOIRES

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

INTERVENANTE : Anne KLEINDIENST, responsable du pôle aménagement de l'espace



La révision de la charte se termine d'ici fin 2011, et comporte un chapitre climat-énergie qu'ils s'agira pour le syndicat mixte du Parc de décliner au plan territorial. A cheval sur 3 régions et 4 départements, 208 communes, 34 intercommunalités et 8 Pays, quel rôle le Parc peut-il jouer, avec ses enjeux particuliers, sachant qu'il y a un « schéma climat énergie » en préparation dans chacune des 3 régions, et que les Pays, les départements, les intercommunalités vont mener des actions à leur échelle également ?

Il faut également noter que ce Parc est particulier, tant en nombre d'habitants, qu'en nombre de communes et d'entreprises. Il est le Parc le plus peuplé de tous avec une densité moyenne de 80 habitants/km².

Les questions d'homogénéisation, de cohérence entre les différents territoires situés les uns à côté des autres, nécessitent des réflexions communes. Il y a aussi des enjeux sur la construction et la participation aux processus avec de multiples porteurs de projets qui font perdre de la lisibilité aux actions. Chaque région a déjà son mécanisme dont le territoire du Parc doit tenir compte.

Etant donné cette complexité territoriale, le Parc naturel régional des Ballons n'a pas l'intention de mener un plan climat à son échelle. Il a répondu à l'initiative « climat, énergie, territoires » du Ministère de l'écologie pour l'aider à préciser son rôle en déclinaison des grands objectifs de sa charte. Cette mission, confiée à un bureau d'études, a débuté par la réalisation d'un état des lieux sur 3 territoires pilotes (3 Pays), en identifiant les actions concrètes testées et mises en œuvre en interne et en externe, avec une évaluation.

Quel rôle le Parc peut-il avoir ?

- Parc porteur d'un PCET sur son territoire.
- Parc partenaire de certaines actions énergie climat.
- Parc générateur d'informations.
- Parc accompagnateur de territoires.

Les actions ont été testées avec l'organisation en 2010 et 2011 de plusieurs ateliers en partenariat avec les 3 Pays pilotes, la mise en place d'une plateforme d'échanges au niveau du Parc reliant les partenaires régionaux (ADEME, DREAL, Régions...) pour avoir des réflexions collectives et réfléchir aux articulations entre les différents niveaux.

Un « animateur énergie » avait déjà intégré l'équipe du Parc des Ballons des Vosges. Contingentée par des objectifs chiffrés, sa mission était dédiée au bois et au solaire, avec un mandat pour des volumes précis d'installations. Le chargé de mission à 100% sur la promotion de ces deux énergies et la signature de projet, n'était pas réellement sur une mission d'animation énergie comme peuvent les mener les autres Parcs.

Via cet appel à projet, le Parc travaille à présent sur les questions « climat, énergies, territoires » d'un point de vue méthodologique et réfléchit sur la bonne thématique, la bonne échelle et sur les moyens. Cela peut-être des rôles de coordination et d'interface : il faut alors voir la manière de les rendre opérationnels et les implications concrètes pour les services, les personnes, les politiques, les actions.

La question énergie-climat doit être ré-internalisée, au niveau de la réflexion et des actions quotidiennes de l'équipe du Parc (urbanisme, tourisme, forêts, agriculture...). L'adaptation au changement climatique n'est pas tellement bien prise en compte par les dynamiques du territoire qui se mettent en place, mais peut-être le Parc peut-il y trouver une légitimité assez forte.

Enfin, le Parc est également engagé dans la recherche scientifique avec un programme sur l'urbanisme (thèse) devant aboutir à un système de modélisation des réflexions sur la manière de concevoir l'urbanisme dans un territoire en appui à la réalisation des documents d'urbanisme.

L'enjeu actuel pour le Parc est de s'appuyer sur des partenariats, par exemple les différentes régions, les ADEME et les 3 Pays qui sont particulièrement engagés dans la réflexion avec le Parc, avec toutefois des différences de processus d'un territoire à l'autre. L'échelle des Pays porteurs des plans climats semble être une bonne entrée pour le Parc : les ateliers d'échanges de méthodes et d'expériences sur des thèmes choisis avec eux permettront de vérifier cette hypothèse.

Contact au Parc des Ballons des Vosges :
Anne Kleindienst

Courriel : a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr



OPERATION CLIMAT, ENERGIE ET TERRITOIRES EXPERIMENTATION METHODOLOGIQUE MAITRISE DE L'ENERGIE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES ENTREPRISES

Parc naturel régional du Haut-Jura

INTERVENANT : Guillaume GARDETTE, chargé de mission énergie climat



Le projet mené par le Parc naturel régional du Haut-Jura, vise à renforcer le travail engagé depuis 2004 pour la réduction des consommations d'énergie au sein des collectivités et des entreprises.

Le Parc a ainsi proposé aux communes de travailler sur la question de l'éclairage public, en collaboration avec le Syndicat de l'énergie du Jura (Sidec) afin de limiter les consommations

et de réduire la pollution lumineuse.

Pour les entreprises, le Parc a fait réaliser trois pré-diagnostic énergie sur des secteurs économiques représentatifs du territoire (plasturgie, lunetterie et transformation du bois). L'objectif était d'en extraire des recommandations spécifiques à ces activités et d'établir ainsi une liste de conseils simples applicables à la plupart des entreprises similaires.

L'opération éclairage public :

Dans un premier temps le Parc et le Sidec ont fait réaliser une étude sur 6.000 points lumineux dans 24 communes du Haut-Jura avec, comme objectifs de :

- Réaliser une cartographie de l'éclairage public des communes en repérant les armoires électriques et les points lumineux.
- Caractériser chaque point lumineux et chaque armoire cartographiés.
- Formuler un avis sur l'état général de « l'éclairage public » de la commune et sur son niveau d'entretien.
- Établir une liste de préconisations visant à la réduction des consommations énergétiques et de la pollution lumineuse nocturne.

Grâce à cette étude, chaque commune dispose maintenant d'un plan précis de ses équipements et de leur état. Afin de faciliter l'aide à la décision une comparaison de différents matériels a été réalisée en prenant en compte des modes de fonctionnement différents (abaissement et extinction). De plus un plan d'investissement pluriannuel possible a été présenté aux communes.

Des préconisations techniques standards ont pu être extraites de ces études et sont présentées dans « *Le guide pour une pratique durable de l'éclairage public* » édité par le Parc et le Sidec. Ce guide précise aussi les droits et devoirs du Maire en matière d'extinction d'éclairage public.

Suite à cet inventaire et à ce guide, un groupe de communes pilotes a été constitué afin d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public en milieu rural. Neuf communes du Parc ont pris l'engagement d'expérimenter, pendant au moins 6 mois, l'extinction à compter du 1er juillet 2011. A cette occasion, et afin

de relayer cette initiative auprès du grand public, le Parc organise « le Jour de la Nuit du Haut-Jura » le 1er juillet 2011.

L'opération maîtrise de l'énergie en entreprise :

Le projet « Économies d'énergie en entreprise » s'est déroulé en trois phases :
 1. Pré-diagnostic énergie de trois entreprises réalisé par un bureau d'études. Les trois pré-diagnostic montrent que les entreprises disposent d'un grand potentiel d'économie d'énergie, et donc de réduction d'émission de gaz à effet de serre. La sensibilisation du personnel permet une réduction de la consommation à moindre coût. Mais cela n'est pas suffisant, et il s'agit pour les entreprises d'intégrer la dimension énergétique lors de leurs futurs achats et investissements.



2. Rédaction d'un support méthodologique et de trois fiches pratiques

Le support méthodologique a été bâti sur la base des conclusions des trois prédiagnostics, complétées par l'expérience des bureaux d'études et des

chambres consulaires.

Suite à un échange avec la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie de Franche-Comté nous avons ajouté à ce support une schématisation des flux énergétique adaptable pour toute entreprise, un tableau de récolte des données énergie et un tableau de conversion énergie en CO₂.

En complément de ce support, et dans le souci de donner des exemples concrets aux entreprises locales, nous avons aussi édité trois fiches exemples, soit une par secteur industriel concerné Lunetterie, Plasturgie, Transformation du bois.

L'ensemble des documents est disponible sur :

<http://www.parc-haut-jura.fr/fr/mediatheque/fiche.php?id=1190896&num=1>

3. Colloque de sensibilisation des entreprises du territoire.

L'objectif était de réunir les industriels du Parc afin de les sensibiliser aux économies d'énergie. Ce colloque a été co-organisé par le Parc et la CCI régionale de Franche Comté. Nous avons convié environ quatre cents entreprises et une centaine d'élus du Parc sur le thème « Energie et carbone, quels moyens pour réduire l'impact financier et environnemental pour mon entreprise. »

La suite :

Le travail initié par le Parc a permis à la CCI régionale de Franche Comté de renforcer l'action qu'elle souhaitait mettre en place, auprès des entreprises, sur ce sujet. Le support méthodologique leur permet aujourd'hui d'apporter une première analyse aux entreprises visitées et les fiches exemples illustrent leur propos. Cette opération a aussi permis aux Chambres Consulaires du territoire de se rencontrer pour présenter leurs différentes actions énergie, afin d'enrichir mutuellement leurs pratiques.

Contact au Parc du Haut-Jura :
Guillaume Gardette

Courriel : g.gardette@parc-haut-jura.fr



PROJECTION DU FILM *UN MONDE POUR SOI* PRESENTATION DE SEQUENCES COMPLEMENTAIRES

Produit par
le Parc naturel régional du Morvan et la Fédération des Parcs

INTERVENANTS : Nicolas SANAA, chargé de mission aménagement du territoire et culture, Fédération des Parcs naturels régionaux
Olivier THIEBAUT, chargé de mission paysage et urbanisme, Parc naturel du Morvan

Dans le nombre de films documentaires qui se succèdent depuis quelques années autour des questions d'écologie et de biodiversité, l'urbanisation de la planète n'apparaît presque jamais... Ce film, par son pari esthétique et cinématographique et en prenant le contre pied du documentaire révèle les multi facettes d'un sujet complexe. A travers une narration, *Un monde pour soi* met en lumière les comportements et les représentations qui induisent une urbanisation croissante des campagnes rognant la biodiversité. Un outil d'animation des territoires ruraux sur la double question de l'urbanisme et de la qualité des paysages au service des habitants.

Le projet est porté et piloté par le Parc naturel régional du Morvan, co-animé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et élaboré en partenariat avec 10 autres territoires de Parcs (Perche, Brenne, Ballons des Vosges, Vexin français, Vosges du Bord, Cap et Marais d'Opale, Narbonnaise en Méditerranée, Pyrénées Catalanes, Livradois-Forez, Espaces naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais).

La sélection de l'équipe de réalisateurs s'est faite suite à un concours de scénarios - maquettes, et a retenu Yann Sinic et Nathalie Combe (Cosmographe Productions), Nicolas Anglès-d'Ortoli et France Bailly-Marion (BRLi) pour la réalisation du film.

L'originalité de la construction de ce film repose sur la présentation, au fur et à mesure de l'avancement du projet, des ébauches du film à un groupe test formé de publics cibles volontaires au sein des Parcs impliqués. Il ne s'agissait pas de mesurer la performance artistique ou cinématographique, mais d'évaluer la réception des messages véhiculés par l'image et la voix.





© Cosmographe productions

Le film

L'équipe de réalisation a produit un film dont la vocation est d'engager un débat sur le cadre de vie, l'urbanisme rural et la volonté d'aller vers des paysages voulus et non subis.

Aujourd'hui, les Parcs ont décidé de convaincre de la nécessité de faire du développement durable en associant la création artistique. Le réalisateur a fait le choix d'interpeller les consciences sur nos nouvelles

façons artificielles d'habiter, où l'on se cache dans des maisons individuelles séparées par des haies de thuyas stérilisant tout contact.

Le film réalisé par Yann Sinic et écrit par Nathalie Combe, « UN MONDE POUR SOI » est dans la veine des créations des films documentaires : il raconte une histoire faisant référence à Jean Giono et à sa nouvelle « L'homme qui plantait des arbres », en expliquant que notre mode d'habiter les territoires ruraux incarne, à bien y regarder, nos valeurs.

Un monde pour soi est un petit bijou. Un outil percutant pour faire évoluer les mentalités. Celles des élus comme des habitants. Un documentaire très visuel et imagé, et non une succession d'entretiens de personnalités avec des discours formatés. En 26 minutes, ce film d'auteur narre une histoire, tout en laissant au spectateur le temps d'imaginer et de penser. Les 14 séquences complémentaires d'entretiens viennent illustrer des points de débat.

Au-delà de la stricte notion d'urbanisme en milieu rural, ce film interroge sur les façons de vivre ensemble dans les campagnes françaises, sur les relations sociales entretenues et développées, et au final sur le type de campagne à vivre que nous voulons pour demain.

Edition et diffusion

L'avant-première du 3 juin 2010 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris – Val-de-Seine a dévoilé le film devant plus de 90 personnes.

Edité à 3500 exemplaires aux éditions l'Harmattan vidéo, le film est diffusé sous la forme d'un digipack avec livret d'accompagnement dans toute la France auprès des structures pouvant être relai d'animation. Il a été mis en vente dans les grandes enseignes (Amazon, Fnac, Virgin, Alapage, Culture, Chapitre). Ce film a été la meilleure vente DVD de l'éditeur en 2010. Il est sorti officiellement le 6 octobre 2010 à l'occasion du Congrès des Parcs.

Le festival international du film alternatif de Barcelone lui a attribué le prix du public en novembre 2010, ce qui lui a valu d'être traduit par la suite en espagnol et servir de support à la formation de réalisateurs de documentaires.

Sélectionné au festival de Turin, il est traduit en italien.

Depuis sa sortie, ce sont pas moins de 200 projections qui ont été organisées dans toute la France, par de nombreuses structures. Le blog du film affiche à

ce jour 6800 visites, dont un pic de consultation suite à l'article élogieux de Télérama en octobre 2010.

Calendrier de réalisation et éléments financiers

- Appel à candidature et concours : août – septembre 2008
- Sélection de l'équipe de réalisation : décembre 2008
- Avant-première : 3 juin 2010
- Sortie DVD : 6 octobre 2010

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€ TTC)	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Concours : écriture de synopsis	6 050,52 €	Ministère de l'écologie	150 000, 00 €
Réalisation Cosmographe BRLi	143 949, 48 €	Financement PNR	10 000,00 €
Communication - promotion	10 000,00 €		
Total	160 000, 00 €		160 000, 00 €

Ce bilan financier ne fait pas apparaître le temps de travail consacré par tous les chargés de mission des différents Parcs impliqués.

Pour en savoir plus :

<http://www.unmondepoursoi.blogspot.com>

Contact à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :
Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Contact au Parc du Morvan :
Olivier Thiébaud

Courriel : olivier.thiebaut@parcdumorvan.org





LES VOLONTAIRES POUR LE CLIMAT DANS LES VOSGES DU NORD

Parc naturel régional des Vosges du Nord

INTERVENANTE : Valérie MEYER, chargée de mission
médiation des patrimoines naturels et culturels



Objectifs de l'opération

Impliquer concrètement les habitants du Parc dans l'observation et la meilleure prise en question du changement climatique.

Mieux connaître les ressorts des changements comportementaux chez les particuliers.

Contribuer aux engagements de la France concernant le Facteur 4.

Facteur 4 : engagement pris en 2003 devant la communauté internationale par le chef de l'État et le Premier ministre de « diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050 ». Cet objectif a été validé par le « Grenelle de l'environnement » en 2007.

Résumé de l'opération

Les citoyens sont un des groupes d'acteurs essentiels de la lutte contre les changements climatiques : les usages privés de l'énergie sur lesquels ils peuvent agir directement représentent 47% des émissions de gaz à effet de serre. L'autre moitié représente les émissions nécessaires à la production alimentaire, l'industrie, le chauffage et l'éclairage des bureaux, le transport des marchandises, ... sur laquelle les ménages ont moins de prise mais ont une influence notable.

Quoique de plus en plus informés, les citoyens tardent à agir, à passer à l'acte et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en raison notamment de l'isolement et de l'absence de connaissance des ordres de grandeur en jeu rendent l'action complexe à mettre en œuvre.

Le SYCOPARC propose, avec l'animation et la méthodologie de l'association Objectif Climat, d'intensifier l'implication des citoyens dans la question des changements climatiques, à travers la démarche suivante :

- constituer des groupes de citoyens volontaires de 20 à 40 « volontaires pour le climat », issus des habitants des Vosges du Nord, répartis sur 3 secteurs géographiques du territoire, le projet peut impliquer potentiellement 120 personnes. La méthode démarre par la mesure des émissions de GES pour chaque foyer et est

ATELIER DIAGNOSTIC

ATELIER DIAGNOSTIC

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Parc naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez
Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

suivie par la mise en œuvre d'une stratégie adaptée et personnalisée pour accompagner les familles, par une sensibilisation, dans une démarche d'aide à la réduction de consommation d'énergie et donc d'émissions domestiques de GES par :

- la mise en place d'outils de mesure trimestrielle des émissions des gaz à effet de serre au sein des ménages volontaires (sorte de bilan carbone ou énergétique).
- la structuration de groupes de citoyens, la méthodologie de leur animation et de leur suivi pendant la durée du projet.



Tous les domaines d'émissions seront pris en compte : les transports, l'habitat, l'alimentation, la production de déchets, les achats, les loisirs. L'accompagnement des citoyens proposé se traduit par :

- la diffusion régulière d'informations et des rencontres avec les volontaires sur le thème des dérèglements climatiques et de l'effet de serre.
- le diagnostic des émissions des citoyens à l'aide de l'outil Bilan Carbone® Personnel de l'ADEME afin de définir sur quels secteurs il est préférable que chaque foyer participant agisse.
- la possibilité, pour chaque famille volontaire, de suivre l'évolution de ses émissions de GES en ligne, au moyen d'outils disponibles sur le site internet.
- des conseils individualisés pour la réduction des émissions prenant en compte les motivations et les potentiels de réduction propres à chaque foyer et indiquant les gains en CO2 et en € réalisables.
- la mise en relation avec les autres citoyens engagés dans la démarche (réunions, forum de discussion, etc.) afin de faire circuler les bonnes pratiques.
- la mise en contact avec des professionnels pouvant apporter des conseils et solutions adaptés, proposition d'achats groupés de matériels si cela s'avère.
- l'organisation régulière d'évènements autour de la thématique.

En parallèle, il est proposé de mettre en place un suivi scientifique des changements de comportements des « citoyens du climat » : à partir de quand décident-ils de changer de choix et de comportements ?

Ce suivi pourrait permettre de mieux comprendre les ressorts psycho-sociologiques mais également les freins et/ou leviers (économiques, notamment), qui amènent au changement de comportements, et donc, d'en déduire des enseignements pour nos actions futures de pédagogie et de sensibilisation.

L'opération a démarré en mars 2009, elle aura une durée de 2 ans. Deux groupes sur 3 prévus initialement ont pu se structurer.

Méthode / Partenariat

Méthodologique : Association Objectif Climat

Scientifique : Faculté de psychologie et de sociologie

Financier : - Ministère de l'écologie (appel à projets pour les Parcs naturels régionaux).

- Régions Alsace et Lorraine.

Technique : - ADEME.

- Régions Alsace et Lorraine.
- Pays, échelle de mise en œuvre des plans climat territoriaux en Alsace.
- Intercommunalités des 3 secteurs identifiés.



Dimensions innovantes du projet

La dimension innovante du projet se trouve dans une approche triple :

- La sensibilisation des citoyens par l'action par la mesure de leurs propres émissions de GES.
- La construction d'une stratégie individuelle de réduction, accompagnée sur 2 ans pour visualiser les progrès.
- Une action en milieu rurale, zone pour le moment peu approchée par les actions de sensibilisation des émissions de GES privilégiée en milieu urbain.

Critères d'évaluation du projet

Nombre de « volontaires » participant au projet, quantité de CO2 économisée à la fin du projet.

Evaluation par le suivi scientifique.

Enjeux pour le SYCOPARC

Les enjeux pour le SYCOPARC sont importants :

- **D'un point de vue chronologique :** les Vosges du Nord sont en révision de la charte du Parc naturel et de la réserve de biosphère transfrontalière qui seront le document de cadrage de l'action du SYCOPARC pour les 12 prochaines années. Les changements climatiques devront y figurer alors qu'ils en étaient absents lors de toutes les autres chartes.
- **D'un point de vue thématique :** pour un outil Parc naturel régional âgé de plus de 30 ans, de nombreuses mesures de protection des patrimoines (naturels et culturels) ont été mises en place. Les changements climatiques sont un des enjeux nouveaux, impossibles à quantifier dans ses effets et conséquences sur les écosystèmes, les espèces et leurs migrations mais également sur les changements nécessaires dans la vie des habitants du territoire.
- **D'un point de vue gouvernance :** les habitants des Vosges du Nord seront amenés à émettre des idées nouvelles pour modifier leurs comportements. Cette expression pourra nourrir le projet de nouvelle charte et sera encouragée pour la participation à l'enquête publique lors de la révision de la charte. Cette occasion pourra permettre une meilleure appropriation du territoire, de ses enjeux par les habitants pour les impliquer dans les processus de décisions.

Contact au Parc des Vosges du Nord :
Valérie Meyer

Courriel : v.meyer@parc-vosges-nord.fr



VISION PARTAGÉE ENTRE DEUX PARCS ET LE GRAND CLERMONT

Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez

INTERVENANTS : Roger GARDES, Président de la commission aménagement du territoire de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Sabrina GILET, chargée de mission « paysages périurbains »



La candidature commune Parc naturel régional Livradois-Forez / Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est retenue au titre de leur projet de collaboration avec le Pays du Grand Clermont : un projet d'articulation des trois collectivités dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Clermont et de la révision des Chartes des deux Parcs. Le SCoT du Pays du Grand Clermont concerne 108 communes dont 36 sont labellisées Parc naturel régional

(18 communes sur sa frange Ouest appartiennent au Parc des Volcans d'Auvergne et 18 communes sur sa Frange Est appartiennent au Parc Livradois-Forez). L'ensemble de ces 36 communes représentent 50 % de la superficie du Pays et 11 % de sa population totale de 400000 habitants.

L'objectif de l'appel à projets était de mener sur les zones de recoupement un travail en commun sur les perspectives de gestion de l'espace et de décliner ce travail dans les SCoTs et les Chartes des deux Parcs afin d'aboutir à une harmonisation des contenus des trois documents au-delà du rapport réglementaire de compatibilité.

L'appel à projets a permis de mobiliser une ingénierie afin de donner corps à cette ambition partagée. En avril 2009, les Parcs ont recruté conjointement un paysagiste. Pour mettre en place un dialogue, il est indispensable de posséder un vocabulaire commun. Le premier exercice de l'appel à projets consiste à construire une cartographie paysagère partagée au 1/50 000e. Il ne s'agit pas d'inventer un nouveau langage, mais bien de mettre en parallèle les différentes approches paysagères (carte des paysages de la DIREN, schémas paysagers des Parcs, chartes architecturales et paysagères etc...) et d'effectuer un exercice de traduction pour les mettre en cohérence.

L'expérience du terrain constitue le socle de ce travail commun ; une première journée de terrain en juillet 2009, marque le lancement de cette réflexion commune. Depuis, un groupe technique s'est réuni tous les mois. Des allers-retours, des échanges, de la médiation. Certains paysages, certaines structures paysagères font assez aisément sens pour tous, d'autres nécessitent une part de concertation. Ce travail réalisé entre mai 2009 et mars 2010 a donné naissance à deux cartes : carte de reconnaissance des paysages et carte de la charpente paysagère.

Les cartes constituent un état des lieux partagé sur les enjeux paysagers à l'échelle du Grand Clermont. Elles ont ensuite été traduites de manière réglementaire dans le Document d'Orientations Générales du SCoT et dans les

Chartes. Il en ressort principalement des préconisations cohérentes entre les trois documents en matière de maîtrise de l'urbanisation et de préservation des structures paysagères garantes de la qualité des paysages du Grand Clermont.

Ce travail a été soutenu par une démarche de terrain. Le 22 mai 2010, les élus ont été invités à participer à une journée itinérante à la découverte des paysages périurbains. Faire une expérience de voyage dans sa propre région, produire un dépaysement, renouveler le regard sur des situations jugées ordinaires : tel est le ton donné à la journée. Les arrêts permettent de prendre conscience des transformations contemporaines des paysages. Les élus exposent leurs préoccupations : « Ne pas brader le paysage, le foncier, la cohésion des bourgs regroupés et cohérents. Reprendre en main le destin de leurs communes, en permettant un accueil dans d'autres conditions qu'une spéculation et un éparpillement des constructions ». Organisée comme un vrai voyage, cette traversée des paysages périurbains clermontois, permet de parler du périurbain à l'endroit où il se crée. Tout le long de cette journée, la parole a circulé : l'ensemble des prises de parole témoigne d'une vision convergente, qui aspire à un renouvellement des méthodes. Le partage d'une telle expérience constitue un socle commun pour la suite de la réflexion. A la demande des élus, cette action est reconduite en octobre 2011.

Dans une seconde phase de l'appel à projets, nous avons choisi de solliciter des regards extérieurs afin d'approfondir la démarche engagée de construction d'une culture paysagère partagée. Ces regards ont donné naissance à un projet d'ouvrage, dont la publication est envisagée à l'automne.

Rarement, les paysages périurbains existent en tant que tels. On parle généralement d'une périphérie en contrepoint d'une polarité urbaine qui retient l'attention. Le premier enjeu de l'ouvrage est donc celui de la description. Ici, une mission photographique a été menée par Kristof Guez spécifiquement sur la frange périurbaine. Son travail, qui fera l'objet d'une exposition itinérante, est associé à un essai d'Alexis Pernet, paysagiste et chercheur. Ensemble, ils ont observé et collecté les signaux indiquant que le paysage semble avoir quitté le registre de l'opposition traditionnelle ville/campagne, et proposent une interprétation de ces phénomènes sous l'angle de la métropolisation dans une première partie de l'ouvrage.

Elle est suivie d'un chapitre présentant et explicitant les principaux résultats du travail d'articulation entre les institutions engagées, la cartographie spécifiquement créée dans le cadre de cet appel à projets.

Une dernière partie aborde un registre plus prospectif : Hugo Receveur, Rémi Janin et Pierre Janin, paysagistes et architecte se projettent quelques années en avant. Ils abordent des scénarios possibles, répartis selon des situations



ATELIER DIAGNOSTIC

ATELIER DIAGNOSTIC

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez
Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

facilement identifiables (zones industrielles, quartiers pavillonnaires, hameaux...) ; à travers ces scénarios, ils proposent d'imaginer de nouvelles façons d'habiter, de produire, d'échanger, de se déplacer ou de construire dans ces paysages périurbains. Cet ouvrage n'ajoute pas à d'autres des normes ou des recommandations à tenir en matière de projet d'aménagement. Il n'est ni un manuel, ni une charte paysagère dédiée au périurbain. Il conduit à envisager des évolutions spatiales qui apparaîtront peut-être décalées ou paradoxales, il offre une possibilité d'apprendre à s'étonner de formes paysagères qui suscitaient jusqu'ici un certain rejet, ou de l'indifférence.

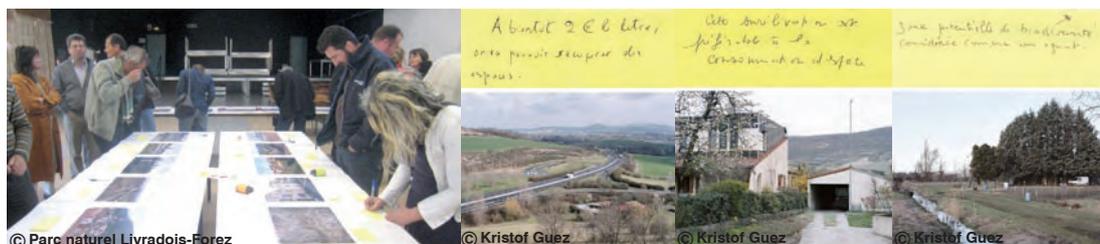
L'ouvrage sera accompagné d'une exposition photo itinérante présentant les clichés de Kristof Guez à partir de la rentrée 2011. Une version temporaire de l'exposition a d'ores et déjà fait l'objet d'une soirée de discussion et de recueil des réactions dans la commune d'Égliseneuve-près-Billom. Au cours de cette soirée, les habitants ont pu déposer leurs commentaires à l'aide de post-its.

La construction d'une vision partagée à travers cet appel à projets est un processus qui, par certains aspects, échappe à toute visibilité : non pas que les implications de ce travail commun soient faibles. Mais elles concernent avant tout les capacités d'organismes publics à dialoguer, à mutualiser de la connaissance et des moyens, à échanger parfois autour d'expériences très concrètes et a priori banales : nommer un lieu, définir des enjeux, identifier des outils d'action, s'accorder sur des moyens, etc. S'attacher à travailler sur la qualité du paysage périurbain, c'est d'abord engager dans ce travail des élus qui ont parfois été les acteurs volontaires ou involontaires de phénomènes urbains qui vont faire l'objet de transformations, d'un possible recyclage. C'est envisager autrement la protection du paysage que comme une somme d'interdictions ; c'est instaurer du projet là où on ne concevait pas qu'il puisse y en avoir.

Tout cela passe par une présence permanente sur le terrain pour accompagner les élus. Les deux Parcs réfléchissent aujourd'hui à la mise en place sur leurs territoires d'un atelier d'urbanisme rural, un outil d'assistance et d'accompagnement qui fait aujourd'hui défaut aux communes rurales. Le Grand Clermont réfléchit aussi à la mise en place d'une ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. Il s'agit de mettre en place un réseau rassemblant les différents acteurs de l'aménagement pour une meilleure convergence des pratiques.

Contact au Parc Livradois-Forez :
Sabrina Gilet

Courriel : s.gilet@parc-livradois-forez.org





CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AGIR VITE POUR EVITER L'IRREPARABLE ...

Parc naturel régional des Landes de Gascogne

INTERVENANT : Laurent TRIJOLET, directeur général des services
Mathieu DELCAMP



Un territoire particulièrement sensible

Un changement climatique est une modification durable du climat qui, au contraire de la météorologie, s'appuie sur des échelles de temps longues. Ainsi faut-il 30 ans pour définir une référence, comme la « normale saisonnière » évoquée par les présentateurs météo. Un hiver froid ne suffit donc pas à inverser une tendance générale qui, par ailleurs, va dans le sens d'un réchauffement d'une intensité inédite : au cours du xxe siècle, la température moyenne de la planète s'est en effet élevée de 0,6°C et sur notre territoire

la hausse a déjà dépassé les 1°C, l'une des plus importantes en Europe ! Dans les pays développés, l'abondance technologique masque encore en partie les effets de l'évolution du climat sur notre quotidien, et il faut des phénomènes très marqués pour que notre bien-être en soit affecté. Mais si on observe la nature proche, on détecte déjà des changements engagés : telle plante fleurit plus tôt dans le jardin, tel oiseau migrateur a avancé ses dates de retour et retarde celles de son départ, dans les vignes les vendanges se sont avancées de deux semaines en 50 ans. Pour notre région, on peut aussi remarquer que les précipitations printanières et estivales sont en diminution et que le niveau marin est monté ces dernières années d'environ 3 mm par an.

Les scientifiques pensent que les changements à venir seront bien plus importants que ceux que nous avons connus jusqu'alors. Sur notre territoire, la hausse des températures pourrait atteindre plus de 4°C en 2100, dont 2°C dès 2050 ! Ainsi, sur le long terme, il fera sans doute moins froid l'hiver et nous subirons moins de jours de gel, mais cela ne nous empêchera pas de vivre certaines années de longues périodes particulièrement glaciales. En été, il ne fera pas forcément plus chaud tous les jours, mais il y aura surtout des canicules plus longues, ce que nous avons vécu en 2003 pourrait bien devenir récurrent ! De ce fait aussi, les pluies estivales devraient être beaucoup moins abondantes, et si les besoins en eau potable devraient être assurés, le remplissage des piscines, l'arrosage des

jardins et espaces verts ou des grandes cultures, seront beaucoup plus difficiles à garantir. Les joyaux de nature que représentent les tourbières, lagunes, et prairies humides des bords de l'Eyre, déjà menacés par certaines pratiques, pourraient tout simplement disparaître... Sur le bassin, une montée des eaux de plus de 50 cm est envisagée d'ici la fin du siècle et pose la question du devenir des constructions déjà régulièrement inondées ces dernières années. Avec l'arrivée de tels changements, même ceux qui profitent aujourd'hui des bienfaits du réchauffement finiront par en subir des conséquences négatives. Ainsi, sylviculteurs et agriculteurs pour qui des températures plus douces favorisent les rendements, verront à terme leur système de production remis en question. Une étude récente s'interroge en particulier sur la viabilité à moyen terme de la maïsiculture irriguée dans le Sud Ouest. Quant aux forestiers, déjà très pénalisés par les tempêtes, l'évolution climatique pourrait favoriser la multiplication des stress hydriques et la prolifération des parasites ! Même les habitants, qui sur le principe accueilleraient avec plaisir quelques degrés de plus dans leur quotidien, finiraient par souffrir d'un climat présentant souvent des événements extrêmes si leurs maisons et espaces de vie ne sont pas conçus pour y faire face.

L'urgence du coup de frein !

La consommation frénétique des énergies fossiles depuis un siècle a contribué à augmenter considérablement la concentration des gaz à effets de serre (GES) dans l'atmosphère. Or l'effet de serre est l'un des mécanismes fondamentaux du climat, sans lui la température moyenne du globe ne serait pas de + 15°C comme aujourd'hui, mais de - 18°C ! Mais l'émission grandissante des GES pourrait bien provoquer l'emballement de la machine en accentuant par trop cet effet... De nos choix de développement dans les prochaines années, autant sociaux qu'économiques, résultera donc en grande partie l'évolution future de notre climat. Nombre de pays industrialisés se sont engagés dans une politique dite « d'atténuation » en prévoyant de réduire par quatre les émissions de GES en 2050 par rapport à celles de 1990. L'enjeu que sous-tend cet objectif est de limiter à 2°C le réchauffement planétaire mondial en 2100 par rapport à 1850. Pourquoi ce seuil ? Parce qu'au-delà des 2°C, sont redoutées des réactions en chaîne totalement incontrôlables, auxquelles l'Humanité ne serait plus du tout en mesure de faire face, un marche-pied vers une évolution chaotique...

Limiter et anticiper, les deux tickets pour l'avenir...

L'urgence de la lutte pour limiter l'ampleur des changements climatiques est cruciale pour notre avenir. Mais elle ne sera pas suffisante pour assurer à court et moyen terme la protection des biens et des personnes, la sécurité et la santé publique, la limitation des inégalités sociales, la préservation de



© Parc naturel des Landes de Gascogne

la biodiversité et de ses services. Car même si toute émission de GES était stoppée dès aujourd'hui, l'inertie du processus se poursuivrait pendant des années encore avant de se stabiliser !

L'atténuation des changements climatiques ne va donc pas pouvoir répondre à l'ensemble des problématiques qui vont se poser à nous dans les décennies à venir. A cette incontournable « atténuation », il va aussi falloir associer une non moins indispensable « adaptation ».

L'adaptation est moins bien considérée que l'atténuation, car traitant des conséquences du changement climatique et non de ses causes. Elle est pourtant une composante ancestrale de notre quotidien. En effet, nous nous adaptons spontanément à notre climat, par exemple en nous couvrant par temps froid, ou en restant à l'ombre les jours de canicule... Mais cette réponse fait aussi l'objet depuis quelques temps de dérives vers des pratiques à courte vue : derrière le geste devenu presque « naturel » de monter la climatisation par temps chaud, peu d'entre nous reconnaissent ainsi contribuer un peu plus au réchauffement de la planète, en rejetant de la chaleur à l'extérieur et en consommant des énergies fossiles ! Cet exemple illustre une mal-adaptation individuelle qui augmente notre vulnérabilité au lieu de la réduire.

Pour éviter ce piège, l'adaptation doit donc être planifiée et globale. Pour lutter contre les fortes chaleurs dans les habitations, on peut imaginer des mesures favorisant l'isolation, le développement des ventilations de type « puits canadien », la plantation d'arbres en façade exposée...

Ne plus remettre à demain ce que nous aurions dû commencer hier !

En raison de l'inertie de la machine climatique, les experts s'accordent à dire que les dix ans à venir seront déterminants pour l'avenir du climat. Si nous sommes capables de réduire très vite et fortement nos émissions de gaz à effet de serre, l'emballement est encore évitable. Les collectivités partenaires du Parc l'ont bien compris en adoptant des Agenda 21 (programme d'actions en faveur du développement durable) et de façon plus spécifique des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET). Outre l'accompagnement à la conception et la réalisation de ces plans sur son territoire, le Parc a proposé une réflexion pour les compléter. Pour faciliter l'adoption de politiques d'adaptation, le Parc a profité de l'opportunité offerte par un appel à projets du Ministère de l'Environnement pour étudier la préfiguration d'un Observatoire Territorial du Changement Climatique (OT2C) à l'échelle des deux Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et Landes de Gascogne.

Penser « adaptation » sans rien céder sur « l'atténuation »

Un territoire a tout à gagner à s'adapter, à condition d'être en mesure de le faire correctement et suffisamment tôt. Jusqu'alors, les adaptations ont souvent fait suite à des catastrophes, comme l'illustre la protection de la forêt suite aux incendies de 1949. Sur le bassin d'Arcachon, ce sont les dégâts de la tempête Xynthia qui ont finalement imposé aux communes la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques liés à la submersion marine, avec pour perspectives, le rehaussement des digues ou le recul consenti du littoral.

Décider de s'adapter aux phénomènes climatiques qui nous frappent déjà constitue une première étape importante, mais il est impératif de voir plus loin dès aujourd'hui. Les scénarii d'évolutions les plus pessimistes n'ont pas vocation à terroriser les populations, mais doivent inciter à s'interroger sur notre vulnérabilité et sur les risques acceptables individuellement et collectivement.

Naturel, le parti pris du Parc !

La « nature » est en première ligne face au changement climatique, elle est aussi un auxiliaire incontournable pour en limiter ses impacts. Si le rôle de stockage du carbone joué par les forêts et par les sols permet de limiter l'effet de serre, la richesse et la diversité des écosystèmes sont aussi cruciales pour préserver nos capacités d'adaptation au phénomène. Ainsi, les espèces relictives de l'époque glaciaire, des végétaux ou des insectes qui vivent dans nos lagunes ou au fond de la vallée de la Leyre et que l'on ne retrouve ailleurs que dans des pays nordiques, pourraient bien devenir les « thermomètres » du réchauffement local. En assurant leur protection et en suivant leur évolution, le Parc disposerait de bio-indicateurs très précis sur la vitesse de progression des changements climatiques sur le plateau landais. D'une portée moins locale, la surveillance des populations d'oiseaux, poursuivie au Teich depuis près de 40 ans, peut aussi contribuer à l'évaluation des mutations climatiques à l'échelle du continent... Les écosystèmes en bon état ont une capacité naturelle à résister ou à retrouver un fonctionnement normal à la suite d'une altération (ce que l'on nomme la résilience), mais encore faut-il qu'ils ne soient ni trop dégradés, ni trop fragmentés. Pour cela, les actions de préservation menées par le Parc à travers les dossiers Natura 2000 et le SAGE des vallées de la Leyre s'avèrent d'ores et déjà cruciales. Tous ces programmes intègrent la dimension « changement climatique » par la déclinaison de stratégies d'atténuation ou d'adaptation.

Aux côtés des scientifiques et gestionnaires du massif forestier, le Parc participe également à des expérimentations de diversification d'essences pour rechercher des itinéraires sylvicoles qui améliorent l'adaptation de la forêt aux aléas climatiques, tout en garantissant la pérennité économique de la filière bois, l'intégrité paysagère, ainsi que la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel des Landes de Gascogne.

Il est donc naturel que le changement climatique trouve une place stratégique dans le projet de charte du Parc qui ambitionne d'accompagner les mutations de notre territoire dans les douze prochaines années.

Extrait du journal des habitants du parc naturel régional des landes de gascogne - Printemps 2011

**Contact au Parc Landes de Gascogne:
Laurent Trijoulet**

Courriel : l.trijoulet@parc-landes-de-gascogne.fr



© Fédération des parcs naturels régionaux

© Parc naturel des Landes de Gascogne

ATELIER DIAGNOSTIC

ATELIER DIAGNOSTIC

Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord
Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez
Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande



RECONQUETE PAYSAGERE DE LA BOUCLE D'ANNEVILLE AMBOURVILLE

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

INTERVENANTES : Christelle STEINER, responsable de la mission biodiversité
Aurélié DUFILS, chargée de mission paysage



Des extractions minières, un dépôt de phosphogypse, un étalement urbain lié à la proximité de Rouen : les paysages de la boucle de Seine dite « d'Anneville-Ambourville » en voient de toutes les couleurs. Conscients qu'ils doivent anticiper le devenir paysager et environnemental de cette boucle, grâce à l'initiative et au soutien du Parc les élus de Berville-sur-Seine, Anneville-Ambourville, Bardouville, Yville-sur-Seine, Mauny et Caumont, associés à l'ensemble des forces vives de leur territoire, ont décidé de réfléchir sur le présent pour mieux anticiper le devenir environnemental et paysager de la presqu'île. Cette démarche se veut globale : il s'agit de (re)valoriser sur le plan paysager, environnemental, architectural et urbain le territoire de cette boucle aux équilibres aujourd'hui fragilisés.

La boucle d'Anneville abrite un patrimoine naturel et culturel ainsi qu'un paysage aussi riches et diversifiés que « chahutés » par une transformation radicale lors des 50 dernières années...

En effet, située à une demi-heure de Rouen, dans la zone d'influence de cette agglomération, ce méandre de la Seine est un espace en tension et en mutation du fait d'une intense activité industrielle, essentiellement minière et portuaire, voire artisanale, d'un mitage du territoire par des zones pavillonnaires, d'une pression foncière qui fragilise l'activité agricole, de divers projets d'aménagements d'envergure. Malgré ce contexte, la boucle d'Anneville offre encore un cadre de vie de qualité.

Ce constat suppose des choix forts et coordonnés, appuyés aussi bien sur les valeurs paysagères et environnementales à préserver que sur de nouvelles options à développer, afin de garantir l'attractivité du territoire et assurer le bon fonctionnement des grands écosystèmes.

ATELIER DIAGNOSTIC

ATELIER DIAGNOSTIC

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez
Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Il s'agit donc de proposer un ensemble d'actions permettant de requalifier le territoire de la boucle à travers une approche prospective de ses fonctionnalités. Ces actions prennent la forme d'inventaires de terrain (patrimoine naturel et bâti) ou d'enquêtes (paysagère), de travaux (plantations, mise en gestion écologique d'anciennes carrières), de démarches collectives (diagnostic dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, réflexion globale de l'activité minière à l'échelle de la boucle dans le cadre du schéma départemental des carrières). La mise en place d'animations pédagogiques a été conduite en lien avec les spécificités de la boucle dans les écoles de ce territoire.

Ce projet constitue aussi un trait d'union entre la charte en cours, à laquelle deux des communes les plus concernées par la problématique avaient nouvellement adhéré en 2001, et la future charte en cours d'élaboration, qui donne davantage de place au paysage, aux fonctionnalités écologiques, au lien entre nature et culture, à l'approche intercommunale, à la dimension sociologique de l'aménagement du territoire, et à l'affirmation d'une identité qui garantisse un équilibre entre préservation du patrimoine et développement.

A la croisée de ces thématiques, le Parc a bien ici son rôle à jouer comme initiateur, expérimentateur, catalyseur d'énergies, pourvoyeur de conseils, en veillant à la mise en cohérence de l'ensemble des politiques.

Cette démarche constitue une expérimentation innovante d'animation territoriale qui pourrait être valorisée voire retranscrite dans le cadre d'autres réflexions à des échelles supracommunales (intégration du Parc à la réflexion sur le Grand Paris par exemple).

Contact au Parc des Boucles de la Seine Normande :
Christelle Steiner

Courriel : christelle.steiner@pnr-seine-normande.com



© Elodie Masurier - Parc naturel des Boucles de la Seine Normande

INTÉRENCTIONS

ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AOT : Autorités organisatrices de transports.

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie.

CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement.

COCA : Contrat communal d'aménagement.

COMOB : Conseil en Mobilité.

DDT : Direction Départementale du Territoire.

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

DIREN : Direction régionale de l'environnement.

DOG : Document d'orientations générales.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

EPCI : Etablissement public de Coopération Intercommunale.



GES : Gaz à effet de serre.

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

OT2C : Observatoire Territorial du Changement Climatique.

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable.

PCET : Plan Climat Energie Territorial.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Programme LEADER : Axe 4 du FEADER. Le FEADER est un fond européen agricole pour le développement rural.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SCoC : Schéma de Cohérence Climat.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

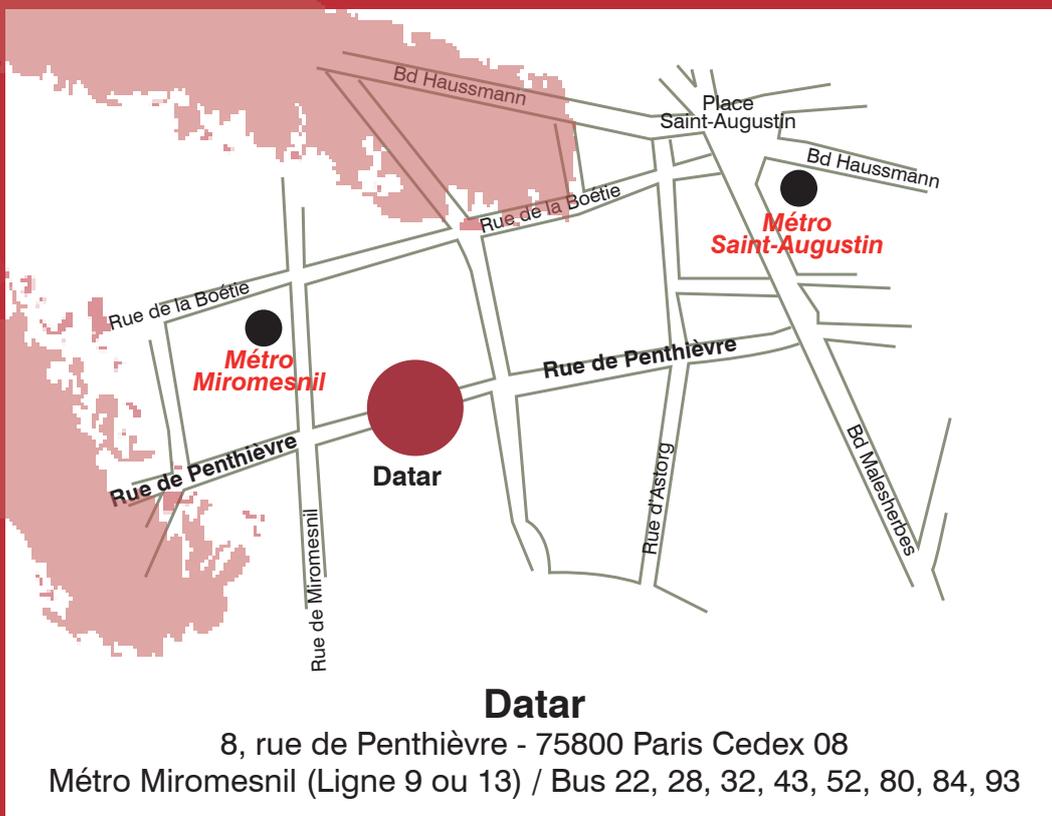
SIG : Système d'information géographique.

Conception et réalisation du Livret :
Anne Badrignans, Ingénieur paysagiste
anne.badrignans@yahoo.fr

Michelle Ruzé et Stéphanie Antoine,
Ministère de l'écologie

Philippe Moutet et Nicolas Sanaa,
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
© Juin 2011





POUR EN SAVOIR PLUS :

Nicolas Sanaa

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél : 01 44 90 86 20 ou 06 63 47 46 77

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Philippe Moutet

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél : 01 44 90 86 20 ou 01 44 90 86 34

Courriel : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

